



PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Préfecture

Saint-Brieuc, le

21 JAN. 2019

Direction des relations avec les collectivités
locales

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Laurence LEVAVASSEUR
Tél : 02-96-62-43-37

pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr
IC n° : 2018-2658

**ACTIVITE de NÉGOCE et COURTAGE
de DÉCHETS**

-:-

RÉCÉPISSÉ de DÉCLARATION

Le Préfet du département des Côtes d'Armor,

VU le code de l'environnement :
- articles R541-54-1 à R541-61

VU le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et courtage de déchets ;

DELIVRE à la Recyclage Emballage Industriel dont le siège social est situé ZI de la Gare d'Uzel à Saint-Hervé ;

RECEPISSE de sa déclaration du 18 janvier 2019 relative à son activité de négoce et courtage de déchets non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté (en application de l'article R541-53) à toute réquisition des agents chargés du contrôle au titre des articles L541-44 et 541-45 du code de l'environnement relatifs aux déchets.

La validité de ce récépissé délivré ce jour sous le n° 6 est de **5 ans**.

Pour le Préfet et par délégation,
le chef du bureau,

Jérôme LABRO



PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le

REÇU LE 25 JAN 2019

21 JAN. 2019

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable
Affaire suivie par :
Laurence Levavasseur
Tél : 02.96.62.43.37
pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur,

En application des articles R 541-54-1 et suivants du code de l'environnement relatif au négoce et courtage de déchets, vous m'avez fait parvenir le 18 janvier 2019 votre déclaration préalable pour le renouvellement de l'exercice de cette activité.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, un récépissé de déclaration pour l'activité de négoce et courtage de déchets non dangereux, d'une validité de 5 ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Jérôme LABRO

Société R.E.I
Recyclage Emballages Industriels
ZI Gare d'Uzel
22460 - SAINT-HERVÉ